

COMMUNE DE ROMANS AIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2026

Membres en exercice : 14 ; Membres présents : 10 ; Convocation du 13 janvier 2026
L'an deux mille vingt-six le 19 janvier, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil à la Mairie. La présidence de cette réunion a été assurée par Monsieur Jean-Michel GAUTHIER, Maire.

Membres présents : Mesdames CURTIL Paulette, DUVILLARD Isabelle, MAGAUD Catherine, RAVOUX Annick, SIMONET Chantal et Messieurs BERARDET Jean-Noël, BONIN Patrick, CHATELET Jean-Marc, GAUTHIER Jean-Michel et PERRADIN Laurent.

Membres excusés : Madame LLORENS Marie-Hélène et Messieurs AJOUX Romain, GUINET Pierre et RAVET Yoann.

Secrétaire de Séance : Madame Chantal SIMONET.

DELIBERATIONS ET DECISIONS DIVERSES

I - APPEL DES PRESENTS

Monsieur le Maire ouvre la séance et l'appel est effectué.

II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Chantal SIMONET secrétaire de séance.

III- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu du 15 décembre 2025.

A l'unanimité, Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 15 décembre 2025.

IV - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT REUNIE LE 5 JANVIER 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-5,

Vu le Code général des impôts et notamment son article L.1609 nomies C IV,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 avril 2016 portant projet de fusion des communautés de Chalaronne-Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} décembre 2016 procédant à la création, au 1^{er} janvier 2017, de la communauté de communes de la Dombes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} décembre 2016, arrêtant les statuts de la Communauté de communes de la Dombes, précisant dans la rubrique compétences facultatives, l'entretien, aménagement, gestion et développement de la Base de loisirs « la Nizière à Saint-Nizier-le-Désert »,

Vu l'avis de la CLECT en date du 4 septembre 2025 sur le rapport d'estimation prospective des charges de la base de loisirs de « la Nizière » susceptibles d'être restituées à la Commune de Saint-Nizier-le-Désert,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Dombes n° D20250918_169 en date du 18 septembre 2025 approuvant la restitution de la compétence concernant la Base de Loisirs de « la Nizière »,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Dombes n° D20251113_239 en date du 13 novembre 2025 approuvant la modification et les précisions de l'intérêt communautaire concernant le Plan Alimentaire Territorial (PAT),

Vu le rapport, ci-annexé, de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie le 5 janvier 2026 pour statuer sur les transferts de charges,

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'un vote des conseils municipaux des communes membres dans un délai de trois mois à compter de sa transmission aux communes,

Il appartient donc au Conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT réunie le 5 janvier 2026 pour évaluer le coût des charges transférées en lien avec la restitution de la compétence relative à l'Entretien, aménagement gestion et développement de la base de loisirs « la Nizière » à Saint-Nizier-le-Désert à la commune de Saint-Nizier-le-Désert, et la modification de l'intérêt communautaire concernant le Plan Alimentaire Territorial,

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le rapport de la CLECT réunie le 5 janvier 2026 pour évaluer le coût des charges transférées en lien avec la restitution de la compétence relative à l'Entretien, aménagement gestion et développement de la base de loisirs « la Nizière » à Saint-Nizier-le-Désert à la commune de Saint-Nizier-le-Désert, à compter du 1^{er} janvier 2026 et la modification de l'intérêt communautaire concernant le Plan Alimentaire Territorial
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire

V- INFORMATIONS DIVERSES

Arrivée de Madame DUVILLARD

- Commission « Finances » le lundi 09 février 2026 à 14h00.
- Devis de 3 840 € pour le lave-vaisselle de la salle polyvalente retenu, car ce dernier pose des problèmes pour les locations.
- Tarifs 2026 du marché vidange programmée du SPANC de la Communauté de Communes de la Dombes.
- Présentation du rapport de la gendarmerie relatif à l'année 2025.
- Monsieur PERRADIN propose des travaux d'égoutage le jeudi 05 février 2026.

Après un tour de table, la séance est levée à 19h50.

Réunion Maire / Adjointes le lundi 16 février 2026 à 18H30

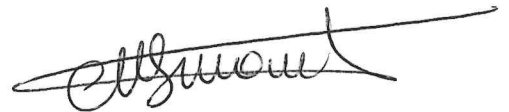
Séance du Conseil Municipal le lundi 23 février 2026 à 19H00

Romans, le 20 janvier 2026

Le Maire,
Jean-Michel GAUTHIER

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Gauthier". To the right of the signature is a blue circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text "MAIRIE DE ROMANS" around the perimeter.

La secrétaire de séance,
Chantal SIMONET

A handwritten signature in black ink that reads "Simonet".

